

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR)

ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SENTIERS

// BÉNÉFICIAIRES

⇒ Communes, groupements de communes et associations du Morbihan.

// NATURE DES TRAVAUX

⇒ Entretien des sentiers (fauchage, élagage, structure...), maintenance du balisage et du mobilier (chicanes, signalétiques, clôtures...) et remplacement ou rénovation des ouvrages existants (passerelles, platelages...).

// CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

⇒ Inscription de l'itinéraire au PDIPR ;
 ⇒ Réalisation des travaux en régie directe/chantier "nature et patrimoine" ou par des entreprises privées.

// MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

⇒ Pour des prestations réalisées en régie directe ou de manière similaire sans facturation propre :

- **aide forfaitaire de 80 €/km/an** pour l'entretien des sentiers et pour la maintenance des ouvrages, du balisage et du mobilier réalisés par des interventions manuelles et mécaniques manuelles,
- **aide forfaitaire de 40 €/km/an** pour l'entretien des sentiers et pour la maintenance des ouvrages, du balisage et du mobilier réalisés par des interventions mécaniques tractées et pour la maintenance,

	Communes	Groupements de communes
Nb passages retenus	Pour chaque passage	Pour 2 passages maximum
Plafond de l'aide/année	5 000 €	20 000 €
Minima de l'aide	1 500 €	

// PIÈCES À FOURNIR

⇒ *Demande du porteur du projet ;*
 ⇒ *Délibération de la collectivité / Pouvoir habilitant le signataire à engager l'association ;*
 ⇒ *Notice explicative du projet ;*
 ⇒ *État des coûts prévisionnels (devis détaillé) ;*
 ⇒ *Plan de financement prévisionnel ;*
 ⇒ *Justificatifs des dépenses.*

// DÉPÔT DE LA DEMANDE

*M. le Président du Conseil départemental du Morbihan
 Direction générale des infrastructures et de l'aménagement
 Service espaces naturels sensibles
 Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
 Tél. : 02 97 54 82 73*